

Hacking informatique: des jouets connectés sont retirés de la vente

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Le Net Expert VOUS INFORME		Hacking informatique: des jouets connectés sont retirés de la vente			

...[Lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Comment savoir si vous êtes touché par le nouveau bug Facebook

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
					
		Comment savoir si vous êtes touché par le nouveau bug Facebook			

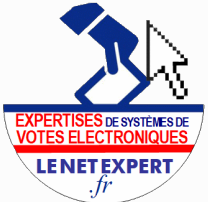
Nouvelle tuile pour Facebook...[Lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

[block id="24881" title="Pied de page Contenu Cyber"]

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Marre des fuites de données personnelles chez Facebook ? Voici 5 alternatives au réseau social

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES <i>fr</i>	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 LE NET EXPERT SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
		Marre des fuites de données personnelles chez Facebook ? Voici 5 alternatives au réseau social			

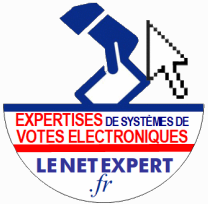
Lancé en 2015 par le libanais Ayman Hariri, Vero se revendique comme un "réseau vraiment social". Les fonctionnalités sont basiques et similaires à Facebook : partage de photos, vidéos, liens, livres, musiques ou géolocalisation...[Lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

[block id="24881" title="Pied de page Contenu Cyber"]

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

RGPD : Comment remplir le registre CNIL ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 LE NET EXPERT SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI VOUS INFORME		RGPD : Comment remplir le registre CNIL ?			

Avec le RGPD, la fin des déclarations à la CNIL pour la plupart des traitements (ceux qui ne concernent pas des données dites « sensibles ») a entraîné une nouvelle obligation pour les établissements, organismes, administrations, associations concernés : le principe d'accountability. Ce principe entraîne la mise en place d'un registre des traitements. Êtes vous concerné par la mise en place d'un registre ? Vous avez déjà procédé au téléchargement du modèle officiel de registre CNIL ou le modèle de mai 2018 destiné aux petites entreprises ? Alors, maintenant, passons à la phase suivante : Comment remplir le registre RGPD ?

La fin des déclarations à la CNIL pour la plupart des traitements (ceux qui ne concernent pas des données dites « sensibles ») a entraîné une nouvelle obligation pour les établissements, organismes, administrations, associations concernés : le principe d'accountability.

Le principe d'accountability est la responsabilisation des opérateurs afin d'assurer une protection optimale des données personnelles qu'ils traitent de manière continue. Les responsables de traitements et les sous-traitants devront mettre en place des mesures de protection des données appropriées et démontrer cette conformité à tout moment (= documenter la conformité). Tout au long du processus de traitement des données, le responsable du traitement devra non seulement garantir mais aussi être en mesure de démontrer qu'il respecte les droits des personnes au regard des finalités du traitement et des risques inhérents au traitement.

Selon l'article 30 du RGPD,

Chaque responsable du traitement et, le cas échéant, le représentant du responsable du traitement tiennent un registre des activités de traitement effectuées sous leur responsabilité. Ce registre comporte toutes les informations suivantes :

=> Article: 4,

a) le nom et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du responsable conjoint du traitement, du représentant du responsable du traitement et du délégué à la protection des données; ,
b) les finalités du traitement;
c) une description des catégories de personnes concernées et des catégories de données à caractère personnel;
d) les catégories de destinataires auxquels les données à caractère personnel ont été ou seront communiquées, y compris les destinataires dans des pays tiers ou des organisations internationales; ,
e) le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées; ,
f) dans la mesure du possible, les délais prévus pour l'effacement des différentes catégories de données;
g) dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles visées à l'article 32, paragraphe 1.

Le Règlement expose en détail les principes relatifs au traitement des données à caractère personnel (article 5) et les conditions de licéité des traitements (article 6).

Selon le RGPD et en particulier son article 5, les données à caractère personnel doivent être :

- a) traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée (licéité, loyauté, transparence);
- b) collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités; le traitement ultérieur à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques n'est pas considéré, conformément à l'article 89, paragraphe 1, comme incompatible avec les finalités initiales (limitation des finalités);
- c) adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (minimisation des données);
- d) exactes et, si nécessaire, tenues à jour; toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour que les données à caractère personnel qui sont inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder (exactitude);
- e) conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (les données à caractère personnel peuvent être conservées pour des durées plus longues dans la mesure où elles seront traitées exclusivement à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques conformément à l'article 89, paragraphe 1, pour autant que soient mises en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées requises par le présent règlement afin de garantir les droits et libertés de la personne concernée) (limitation de la conservation) ;
- f) traitées de façon à garantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées (intégrité et confidentialité);

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

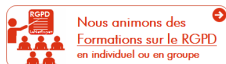


Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?
Contactez-nous

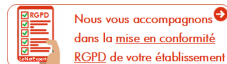
Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Nous animons des Formations sur le RGPD en individuel ou en groupe



Nous vous accompagnons dans la mise en conformité RGPD de votre établissement

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

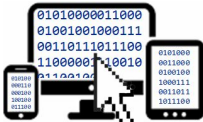
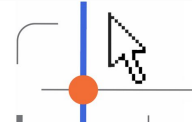
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Les opportunités du RGPD pour les Avocats

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES <i>fr</i>	 LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI vous informe		Les opportunités du RGPD pour les avocats			

Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) entrera en application le 25 mai 2018. L'adoption de ce texte doit permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique. Quels sont les points importants vu par un Expert Informatique ?

L'auteur, Denis JACOPINI, Expert de justice en Informatique diplômé en Cybercriminalité et spécialisé en RGPD est certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005).

Je ne vous apprendrais rien en vous informant que le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) entrera en application le 25 mai 2018.

Par contre, savez-vous que la plupart des obligations de ce règlement doivent déjà être respectés depuis presque un demi siècle ?

Selon moi, le RGPD a été créé pour deux principales raisons :

1. Réguler l'usage des données personnelles par les géants du Web en prévoyant des sanctions démesurées et inadéquates pour nos entreprises européennes mais suffisamment contraignantes pour faire trembler les GAFAM (Google Apple Facebook, Amazon, Microsoft) ;
2. Guider l'ensemble des entreprises manipulant nos données à caractère personnel qui, au vu des milliards d'informations volées chaque année, sont devenues malgré elles, complices de l'évolution incoercible de la cybercriminalité à travers le monde.

FAIRE DU RGPD UN BUSINESS

Vous êtes de nombreux avocats à vous être intéressés aux nouvelles technologies ces dernières années. D'une part cela est bien utile car vous utilisez la technologie, mais également ceci vous permet de vous positionner sur ce marché en y proposant vos services.

Ainsi, il paraît évident que vous choisissiez d'étendre vos activités jusqu'au RGPD en proposant à vos clients de devenir leur « Délégué à la Protection des Données » ou en les accompagnant à leur « Mise en Conformité avec le RGPD ».

Basé sur la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, même si le contenu de ce règlement est organisé en articles classés en chapitres aux noms bien législatifs, leurs détails, parfois trop incomplets pour être suivis sans risque et parfois flous, laissent place à une interprétation dont vous êtes certainement habitués.

Pourtant, si vous vous intéressez en détail à la manière de mettre en conformité un établissement, vous constaterez qu'au-delà de l'aspect réglementaire, il est question de bonnes pratiques à faire évoluer, que ça soit au niveau des décideurs, des responsables ou prestataires informatiques ou des utilisateurs.

Ainsi, mettre en conformité avec RGPD un établissement revient d'abord à faire le point sur les processus existants manipulant des Données à Caractère Personnel puis à identifier les points ne respectant pas le Règlement Général sur la Protection des Données pour enfin appliquer des corrections adhoc.

Certes, une bonne connaissance du texte réglementaire est nécessaire pour parfaire une mise en conformité RGPD, mais pour récolter les éléments de l'audit, ou aborder les changements à mettre en oeuvre, en plus des compétences en gestion de projet et en psychologie dont il faut faire preuve, il est également nécessaire de bien maîtriser une méthode relative à l'analyse des risques en informatique.

Ces compétences, également rares chez les informaticiens sont à mon avis les bases minimales pour entamer la mise en conformité avec le RGPD d'un établissement.

SE METTRE EN CONFORMITE

Que vous souhaitiez ou non proposer à vos clients des services de mise en conformité RGPD, comme chaque professionnel, administration ou association Européenne, vous devez appliquer cette démarche à votre organisme. Certes, vous pouvez considérer le RGPD comme une immense contrainte qui va vous faire perdre du temps et ajouter une charge non négligeable à vos cabinets, mais suivre les guides fournis par la CNIL et les recommandations des spécialistes dans ce règlement vous permettra enfin de vous préoccuper d'un élément fondamental de la sécurité informatique oublié même par des grands cabinets jusqu'à aujourd'hui : « Se protéger contre la fuite de données ».

En matière de sécurité informatique, il est fort probable que vous vous soyez préoccupé de vos sauvegardes pour éviter de perdre vos données numériques, d'un VPN pour assurer un minimum de confidentialité, d'un Firewall pour limiter les intrusions mais avez-vous pensé à la protection contre la fuite de données ?

Le risque peut aussi bien exister à l'intérieur de vos cabinets (personnel, visiteurs, prestataires) qu'à l'extérieur (prestataires ayant accès à distance, pirates informatiques).

L'avantage de la démarche RGPD, c'est qu'elle amène l'auditeur à vous poser un ensemble de questions qui amène à l'identification de failles dans votre organisation, failles dont vous auriez déjà pu être victime. La démarche vous fait également prendre conscience de risques jusqu'alors bien souvent négligés !

Ainsi, au terme d'un audit et d'une mise en conformité RGPD, il est fort probable que votre système informatique, aussi perfectionné ou récent qu'il soit ait besoin d'améliorations nécessaires pour boucher les failles dont personne ne se serait soucié sans que ce règlement soit appliqué.

La mise en conformité RGPD est une démarche qualité qui se soucie enfin des données à caractère personnel que détiennent les professionnels, administrations et associations. Il ne faut pas la considérer comme une contrainte mais plutôt comme une opportunité d'être guidé dans une démarche que vous auriez dû réaliser un jour ou l'autre et d'afficher votre démarche pour rassurer les vrais propriétaires de vos données.

« RGPD : Tant qu'il existe un risque que des personnes non autorisées aient accès aux Données à Caractère Personnel que vous détenez, avec des conséquences possibles sur leurs propriétaires, vous devez revoir votre copie ».

L'auteur, Denis JACOPINI, Expert de justice en Informatique diplômé en Cybercriminalité et spécialisé en RGPD est certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005).

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



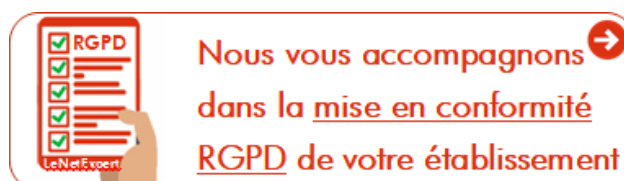
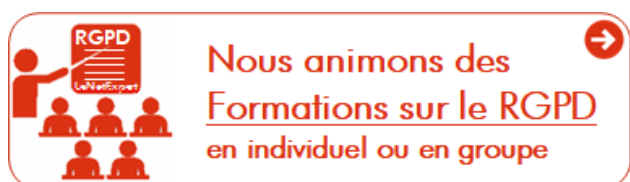
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Information importante sur le RGPD – Devoir d’information

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES <i>fr</i>	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 LE NET EXPERT SPY DETECTION Services de detection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI SPAM : GARE AUX ARNAQUES ! vous informe		Information importante sur le RGPD – Devoir d’information			

En tant que professionnel de l'informatique et spécialiste RGPD il est de mon devoir (devoir d'information) de vous informer que depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est en vigueur.

A cet effet, les administrations, professionnels et associations, doivent réaliser une démarche de mise en conformité avec le RGPD. **Vous êtes concerné** et pouvez assurer vous même cette action ou bien faire appel à des experts. Quels que soient votre choix et position, entamez d'ores et déjà une démarche de mise en conformité. **Sachez que depuis 2010 nous accompagnons des organismes dans ces formalités.**

Plus d'informations sur www.cnil.fr/fr/rgpd-par-ou-commencer ou sur notre site Internet www.leNetExpert.fr dans la rubrique Mise en conformité avec le RGPD

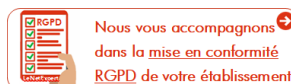
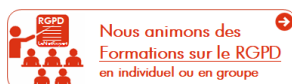
Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.
« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

RGPD : Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec la CNIL

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT.fr	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 LE NET EXPERT SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI EXPERT INFORMATIQUE ASSERMENTE SPECIALISE EN CYBERCRIMINALITE vous informe		RGPD : Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec la CNIL			

Pour aider les administrations, les professionnels et les associations dans la mise en conformité à la loi Informatique et Liberté et au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), dans le cadre de sa missions, la CNIL et d'autres organismes met à disposition de nombreux guides et nombreuses informations. Nous en avons regroupé ici quelques uns.

GUIDES RGPD ET SÉCURITÉ POUR TOUS LES ORGANISMES



RGPD se préparer en 6 étapes :

1. Désigner un pilote
2. Cartographier
- Cartographier vos traitements de données personnelles
3. Prioriser
4. Gérer les risques
5. Organiser les processus internes
6. Documenter la conformité



Guide de la sécurité des données personnelles :

La sécurité des données personnelles est un volet essentiel de la conformité à la loi informatique et libertés. Les obligations se renforcent avec le règlement général sur la protection des données (RGPD). Ce guide rappelle les précautions élémentaires à mettre en œuvre de façon systématique.



Guide d'hygiène informatique :

Parmi les mesures techniques que les entités publiques ou privées doivent prendre pour garantir la sécurité de leurs systèmes d'information, on qualifie les plus simples et élémentaires d'entre elles d'hygiène informatique, car elles sont la transposition dans le monde numérique de règles élémentaires de sécurité sanitaire.

GUIDES RGPD POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES



Guide pratique de sensibilisation au RGPD des petites et moyennes entreprise :

Ce guide a pour objectif de sensibiliser les PME à mettre en œuvre leurs propres dispositifs de protection des données, dont elles sont seules et entièrement responsables.

GUIDES RGPD POUR LES ASSOCIATIONS



Dispense de déclaration des fichiers de membres et donateurs d'associations :

La CNIL a décidé de dispenser de déclaration les fichiers de membres et de donateurs d'associations. Elle simplifie les démarches des déclarants tout en leur rappelant les règles à respecter dans le cadre de la loi informatique et libertés.

Ainsi, pour toutes les autres données traitées, les associations sont concernées par le RGPD.

GUIDES RGPD POUR LES AVOCATS



Les avocats et le règlement général sur la protection des données :

Le Conseil national des barreaux, le barreau de Paris et la Conférence des bâtonniers ont élaboré ensemble ce guide pour informer les avocats de manière concrète sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre tant en qualité de responsable de traitement que de conseil auprès de leurs clients.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION
N° DPO-15945



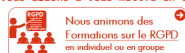
Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?
Contactez-nous

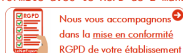
Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Nous animons des
Formations sur le RGPD
en individuel ou en groupe



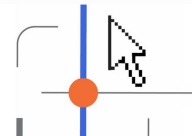
Nous vous accompagnons
dans la mise en conformité
RGPD de votre établissement

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

- Comment se mettre en conformité avec le RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
- Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
- Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
- Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
- Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
- DIRECTIVE (UE) 2016/688 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
- Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

RGPD et les Administrations : Faîtes au moins les premières démarches

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI VOUS INFORME		RGPD et les Administrations : Faîtes au moins les premières démarches !			

25 mai 2018, c'est la date de mise en application du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679). Tout le monde en parle et beaucoup vous font peur. Cependant, la Présidente de la CNIL l'a dit : « Cette date ne sera pas une date couperet ».

Sauf pour la désignation officielle d'un Délégué à la Protection des Données et pour des cas spécifiques de traitement de données à caractère sensible au titre de la Loi Informatique et Libertés et du RGPD où vous devez déjà avoir entamé une démarche de mise en conformité, les administrations doivent planifier cette action mise en conformité sur plusieurs mois voire plusieurs années.

Plus d'info dans notre dernier article :

Que se passe-t-il si le 25 mai 2018 un établissement n'est pas en conformité

Le plus dur est de commencer. De nombreux guides de la CNIL ont été rédigés pour vous accompagner de la phase d'accompagnement jusqu'au suivi de vos systèmes de traitements de données à caractère personnel. Une fois les premières démarches accomplies, la tenue d'une mise en conformité est très simple. Encore faut-il avoir appris ce qu'il faut faire !

Fort de mes années d'expérience de Collectivités, Expert de justice en Informatique spécialisé en cybercriminalité et en RGPD, je me tiens à votre disposition si vous souhaitez traiter de ce sujet au cours de conférences, réunions, formations ou tout simplement envisager un accompagnement dans cette mise en conformité.

Si vous désirez entamer une démarche de mise en conformité avec le RGPD

Dans le but d'utiliser cette démarche comme un **gage de confiance**, une **démarche qualité**, **améliorer votre sécurité informatique** ou tout simplement **respecter la réglementation**, il y a forcément une formule qui vous conviendra, sans devoir acheter d'outil soit disant certifié.

En plus des formations pour vos adhérents, différentes formules d'accompagnement :

1/ Nous formons une ressource interne à votre établissement pour qu'elle soit autonome.

2/ Vous nous confiez la démarche en totalité en tant que Délégué à la Protection des Données externe ;

3/ Nous faisons un état des lieux, mettons en place la démarche et vous apprenons à la faire évoluer et maintenir dans le temps.

Pour information, je suis spécialiste en protection des données à caractère personnel depuis 2010 et j'interviens dans des établissements dans toute la France aussi bien en accompagnement qu'en formation.

Je me tiens à votre disposition.

Denis JACOPINI

(formateur n°93840304184)

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



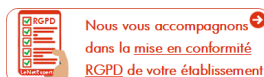
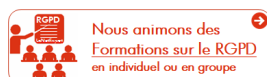
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

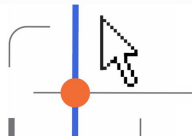
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Source : RGPD : « Le 25 mai ne sera pas une date couperet pour les sanctions », assure la CNIL – Les Echos

A votre rythme mettez-vous en conformité avec le RGPD

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI VOUS INFORME		A votre rythme mettez-vous en conformité avec le RGPD			

Juste pour vous informer que le RGPD rentre officiellement en application à partir le 25 mai 2018 et que la présidente de la CNIL (AAI chargée de faire respecter ce règlement en France) a laissé un délai supplémentaire aux entreprises avant de démarrer les contrôles.

A partir du 25 mai 2018, vous n'allez pas voir débarquer chez vous les militaires, et la vie de votre organisme ne va pas s'en trouver bloquée, cependant, les risques de piratage, de contrôle de la CNIL et les montants des sanctions augmentant de manière significative. Même si votre démarche de mise en conformité n'est qu'à ces débuts, à votre rythme, poursuivez-la. Prenez contact avec un expert en RGPD, participez à une formation, démarrage des 6 étapes (<https://www.cnil.fr/fr/principes-cles/rgpd-se-preparer-en-6-etapes>), faites ce que vous voulez mais faites au moins quelque chose.

Plus d'info dans notre dernier article :

<https://www.lenetexpert.fr/rgpd-que-se-passera-t-il-si-le-25-mai-2018-un-etablissement-nest-pas-en-conformite-2/>

Si vous désirez entamer une démarche de mise en conformité avec le RGPD

Dans le but d'utiliser cette démarche comme un **gage de confiance**, un **atout commercial**, une **démarche qualité**, **améliorer votre sécurité informatique** ou tout simplement **respecter la réglementation**, il y a forcément une formule qui vous conviendra, sans devoir acheter d'outil soit disant certifié.

En plus des formations pour vos adhérents, différentes formules d'accompagnement :

1/ Nous formons une ressource interne à votre établissement pour qu'elle soit autonome.

2/ Vous nous confiez la démarche en totalité en tant que Délégué à la Protection des Données externe ;

3/ Nous faisons un état des lieux, mettons en place la démarche et vous apprenons à la faire évoluer et maintenir dans le temps.

Pour information, je suis spécialiste en protection des données à caractère personnel depuis 2010 et j'interviens dans des établissements dans toute la France aussi bien en accompagnement qu'en formation.

Je me tiens à votre disposition.

Denis JACOPINI

(formateur n°93840304184)

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



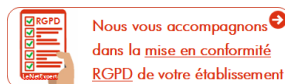
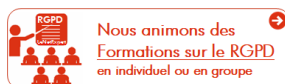
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et Les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Source : RGPD : « Le 25 mai ne sera pas une date couperet pour les sanctions », assure la CNIL – Les Echos

RGPD : Le 25 mai 2018 est passé et vous n'êtes pas encore en conformité avec le règlement ? Que risquez-vous vraiment ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de detection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI vous informe		RGPD : Le 25 mai 2018 est passé et vous n'êtes pas encore en conformité avec le règlement ? Que risquez-vous vraiment ?			

Quand l'« action publique » devient « action privée » : la protection de la vie privée – la loi du 25 mai ne sera pas une date couperet pour les sanctions », assure la CNIL – Les Echos

La CNIL a publié un rapport sur la mise en œuvre de la loi du 25 mai 2018 relative à la protection des données personnelles. Le rapport souligne que la loi n'est pas une date couperet pour les sanctions, mais qu'elle marque le début d'une nouvelle ère de la protection des données.

Le rapport est structuré en plusieurs parties :

- Introduction** : Le rapport est publié en vertu de la loi du 25 mai 2018 relative à la protection des données personnelles. Il a pour objet d'évaluer la mise en œuvre de la loi et de faire des propositions pour améliorer la protection des données.
- Le cadre de la loi** : La loi du 25 mai 2018 a introduit des changements majeurs dans la protection des données personnelles. Elle a renforcé les droits des personnes et a imposé de nouvelles obligations aux responsables de données.
- Le rôle de la CNIL** : La CNIL est l'autorité chargée de veiller au respect de la loi. Elle a pour mission de contrôler la mise en œuvre de la loi et de sanctionner les manquements.
- Les sanctions** : La loi prévoit des sanctions pour les manquements à la protection des données. Ces sanctions sont graduées en fonction de la gravité de l'infraction.
- Les propositions de la CNIL** : La CNIL propose plusieurs mesures pour améliorer la protection des données, notamment en matière de transparence et de sécurité.

Le rapport conclut que la loi du 25 mai 2018 est une étape importante dans la protection des données personnelles. Cependant, il souligne que la mise en œuvre de la loi est encore en cours et que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir le respect de la loi.

Source : *RGPD* : « Le 25 mai ne sera pas une date couperet pour les sanctions », assure la CNIL – Les Echos